



Ganelon Endurance Training 60

get60clairaix@gmail.com

<http://www.clairaix.fr/associations/get60-ganelon-endurance-training-60/>

Règlement

Course des Foulées du Ganelon 10 km (solo et relais) Trail 13 km et 25 km 2019

Article 1. Date

Quatre courses « Foulées du Ganelon 10 km », « Foulées du Ganelon 10 km relais », « Foulées du Ganelon Trail 13 km », « Foulées du Ganelon 25 km » sont organisées par l'Association Ganelon Endurance Training (GET60 Clairaix).

La 10^{ème} édition de cette manifestation aura lieu le samedi 15 juin 2019 à partir de 19h00.

Article 2. Présentation des courses

Le Trail 13 km (environ 300 D+) est ouvert à toute personne, femme et homme, à partir de la catégorie cadet, licencié(e) ou non. Le parcours de 13 km est tracé sur les chemins forestiers du mont Ganelon. Le départ et le dernier kilomètre se font dans les rues du village de Clairaix. Tous les kilomètres sont indiqués.

Le départ est fixé à 19h15 rue du Marais, face à l'entrée du stade de foot.

Le Trail 25 km (environ 600 D+) est ouvert à toute personne, femme et homme, à partir de la catégorie junior, licencié(e) ou non. Le parcours de 25 km (2 boucles dans le mont Ganelon) est tracé sur les chemins forestiers du mont Ganelon. Le départ et le dernier kilomètre se font dans les rues du village de Clairaix. Tous les kilomètres sont indiqués. Le départ est fixé à 19h00 rue du Marais, face à l'entrée du stade de foot.

Le 10 km est ouvert à toute personne, femme et homme, à partir de la catégorie cadet, licencié(e) ou non. Le parcours de 10 km (2 boucles) est tracé dans les rues du village de Clairaix et sur des chemins forestiers du mont Ganelon sur la commune de Clairaix. Tous les kilomètres sont indiqués.

Le départ est fixé à 19h30 rue du Marais, face à l'entrée du stade de foot.

Le 10 km relais est ouvert à toute personne, femme et homme, à partir de la catégorie cadet, licencié(e) ou non. L'équipe est composée **de deux coureurs dont au moins une femme**. Le parcours est identique à celui du 10 km. Le passage de relais se fera à 5 km au niveau de la pharmacie. **En cas d'équipe mixte, c'est la femme qui partira en second pour franchir la ligne d'arrivée.**

Le départ est fixé à 19h30 rue du Marais, face à l'entrée du stade de foot.

Les courses ne sont pas adaptées pour les personnes à mobilité réduite.

L'accompagnement des coureurs est strictement interdit sous peine de disqualification.

Article 3. Certificat médical-licence

Quelle que soit la course, les non licenciés doivent fournir un certificat médical délivré par un médecin et daté de moins d'un an à la date de la course et comportant la mention de « *non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition* » ou « *non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition* » conformément à l'article L231-2-1 du Code du Sport en vigueur au 28 janvier 2016 et à la circulaire n°13 du 21 avril 2008 de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).

Les licenciés de la FFA, FFTRI ou UFOLEP noteront sur le bulletin d'inscription leur numéro de licence et fourniront une photocopie de leur licence.

Article 4. Autorisation parentale

Une autorisation parentale, pour les moins de 18 ans, doit être complétée et signée, sur le bulletin d'inscription de l'enfant. En l'absence de cette autorisation parentale, l'inscription ne sera pas validée.

Article 5. Tarifs des courses

Le Trail 25km

Les inscriptions se font via le site internet <https://adeorun.com>. Le tarif est fixé à 19€ (**dont 1€ récupérable pour la caution de l'éco-verre**), frais de dossier en sus.

L'inscription sur place est possible le samedi 15 juin 2019 de 17h00 à 18h00 au tarif de 22€ (dont 1€ récupérable pour la caution de l'éco-verre) si le nombre d'inscrits maximal n'est pas atteint.

Le Trail 13 km

Les inscriptions se font via le site internet <https://adeorun.com>. Le tarif est fixé à 13€ (**dont 1€ récupérable pour la caution de l'éco-verre**), frais de dossier en sus.

L'inscription sur place est possible le samedi 15 juin 2019 de 17h00 à 18h00 au tarif de 16€ (dont 1€ récupérable pour la caution de l'éco-verre) si le nombre d'inscrits maximal n'est pas atteint.

Le 10 km

Les inscriptions se font via le site internet <https://adeorun.com>. Le tarif est fixé à 11€ (**dont 1€ récupérable pour la caution de l'éco-verre**), frais de dossier en sus.

L'inscription sur place est possible le samedi 15 juin 2019 de 17h00 à 18h00 au tarif de 14€ (dont 1€ récupérable pour la caution de l'éco-verre) si le nombre d'inscrits maximal n'est pas atteint.

Le 10 km relais

Les inscriptions se font via le site internet <https://adeorun.com>. Le tarif est fixé à 14€ (**dont 1€ récupérable pour la caution de chaque éco-verre**), frais de dossier en sus.

L'inscription sur place est possible le samedi 15 juin 2019 de 17h00 à 18h00 au tarif de 18€ (dont 1€ récupérable pour la caution de chaque éco-verre) si le nombre d'inscrits maximal n'est pas atteint.

Article 6. Inscriptions

150 concurrents maximum peuvent prendre part à la course « Foulées du Ganelon Trail 13 km ».

150 concurrents maximum peuvent prendre part à la course « Foulées du Ganelon Trail 25 km ».

150 concurrents maximum peuvent prendre part à la course « Foulées du Ganelon 10 km ».

40 duos maximum peuvent prendre part à la course « Foulées du Ganelon 10 km relais ».

Toute inscription est définitive et non remboursable.

L'organisation se réserve le droit d'ajuster le nombre de participants par course.

Pas d'inscriptions sur place.

En l'absence d'un de ces documents obligatoires ou de bulletin d'inscription incomplet, aucune inscription ne sera validée.

Article 7. Conditions d'engagement

Votre inscription vous engage personnellement. Vous reconnaissez avoir la condition physique nécessaire pour participer à la course à laquelle vous vous êtes inscrit(e).

Vous ne pouvez pas donner votre dossard à une tierce personne. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelques motifs que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve ; dans ces cas-là, l'organisation décline toute responsabilité.

Tout engagement est définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de conditions climatiques, de problèmes sanitaires ou de toutes autres circonstances, notamment celles mettant en danger la sécurité des participants, l'organisateur se réserve le droit de modifier le départ, d'annuler, de neutraliser ou de reporter la course sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 8. Dossards

Le retrait des dossards se fera le samedi 15 juin 2019 dans la salle 10x12 de la salle polyvalente (gymnase) de Clairoux de 10h00 à 11h45 puis à partir de 17h30 et jusqu'à 18h30 au plus tard avant le départ des courses. Le dossard sera retiré sur présentation de la carte d'identité du concurrent.

Chaque concurrent portera son dossard sur la poitrine, laissant toujours visible la totalité de sa surface.

Article 9. Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité :

- pour tous les accidents qui pourraient survenir sur le trajet aller et/ou retour de la course et pendant l'épreuve.
- en cas de vol sur le lieu des épreuves.

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants à la course des Foulées du Ganelon. Un justificatif peut être fourni gratuitement à tout coureur qui en fait la demande.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il est recommandé aux coureurs non licenciés de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels.

Article 10. Sécurité

La sécurité sur le parcours est assurée par l'ASVP aidé de bénévoles.

Le centre de secours des pompiers de Clairoux assurera l'assistance médicale. Les secouristes pourront mettre hors course un participant s'ils jugent que sa santé ne lui permet pas de poursuivre l'épreuve.

Les poussettes, les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont interdits sur le parcours.

Les concurrents s'engagent à courir exclusivement sur les axes balisés pour les courses (chaussée et chemins forestiers).

Les participants au trail 25km qui estiment (en fonction de leurs performances individuelles) mettre plus de 3h pour réaliser la course, devront s'équiper **d'une lampe frontale**.

Article 11. Goodies souvenir

Chaque concurrent recevra un goodies souvenir de la course lors du retrait du dossard.

Article 12 : Ravitaillement

Le trail 13 km est en autonomie.

Un ravitaillement est prévu sur le parcours environ à mi-parcours (eau et sucre) pour le trail 25 km.

Un ravitaillement est prévu sur le parcours environ à mi-parcours (eau et sucre) pour le solo 10 km.

Ravitaillement fin de course pour les quatre épreuves.

Article 13 : Droit à l'image

Par sa participation aux courses des Foulées du Ganelon, chaque concurrent autorise expressément GET60 (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre des courses des Foulées du Ganelon en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 14 : CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté N°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Sauf opposition de votre part (par courrier indiquant votre nom, prénom, adresse et n° de dossard), vos coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs et vous pourrez être amenés à recevoir des propositions de leur part.

Article 15 : Acceptation du règlement

La participation aux courses implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du « Règlement Course des Foulées du Ganelon 10 km, 10 km relais, Trail 13 km et Trail 25 km ». Le concurrent s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Nota : La dénomination "coureur" ou "concurrent" ou "participant" est applicable pour les hommes et les femmes.